

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2171

6 septembre 2008

SOMMAIRE

Agil S.A.	104162	IB Management Services S.A.	104200
Aigle Aviation S.à r.l.	104204	IDF Holding S.à r.l.	104206
Aigle Aviation S.à r.l. & Cie, SECS	104204	ING Investment Management Multi Manager S.A.	104185
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l.	104185	Insolux S.A.	104199
Amadis S.A.	104186	Interlignum S.A.	104167
Amas Holding	104165	Internodium S.A.	104163
Bankpyme Strategic Funds Sicav	104184	Kurt s.à r.l. Entreprise et Immobilière ..	104196
Bressart Finance S.A.	104194	La Chine Impériale S.à r.l.	104204
BRGEOF Japan S.à r.l.	104188	LIM Norden Europa S.à r.l.	104185
Byblos Invest Holding S.A.	104165	Logincube S.A.	104199
Cabochon S.A.	104162	Lubelim S.A.	104166
Compagnie du Rubicon S.A.	104166	Lubow Illsen S.C.A.	104192
Continental Euro S.à r.l.	104193	Lubow Illsen S.C.A.	104191
Danske	104167	Luximo (Luxembourg) S.à r.l.	104201
Danske	104184	Lux Target Consulting S.à r.l.	104195
Danske Institutional Sicav	104167	Luxury & Co S.A.	104191
Danske Institutional Sicav	104184	Maginvest S.A.	104163
Degroof Monetary	104187	Metanoia S.A.	104198
Desdan Holding S.A.	104164	Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l.	104203
Dolberg S.A.	104162	Nomovida S.A.	104184
Don Diego S. à r.l.	104204	Prolibra S.A.	104198
Elit-Trade S.à r.l.	104191	Pronto Trading S.A.	104199
EPI Oakwood GP 3 S.à r.l.	104202	Scaff Logistics S.A.	104163
EPI Oakwood GP 4 S.à r.l.	104202	Schenker Luxembourg GmbH	104208
EPI Oakwood LP 2 S.à r.l.	104200	SCM Group International S.A.	104197
EPI Oakwood LP 3 S.à r.l.	104203	Sodefi S.A.	104164
EUDIAL	104187	Sopartag S.A.	104167
F.B.C.C. S.A.	104192	Super Selector S.à r.l.	104187
FGF Lux S.A.	104200	Thibault Management Services S.A.	104200
Fidam	104165	Tradboat S.A.	104192
Fidev S.A.	104164	Translink Services S.à r.l.	104203
Gare à Toi S.A.	104197		
Gingembre S.à r.l.	104201		
GLL AMB Generali South Express S.à r.l.	104204		

Cabochon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.467.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 24 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 200811153/755/19.

Agil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.463.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 23 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2008 et affectation du résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 200811154/755/19.

Dolberg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.499.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2008 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration au 31 mars 2008,
- Rapport du Commissaire aux Comptes au 31 mars 2008,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008111155/755/19.

Maginvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.475.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008111156/755/19.

Internodium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.474.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008111157/755/19.

Scaff Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 81.342.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 18 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mai 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008093482/755/19.

Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 septembre 2008* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2007 et 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008103878/696/18.

Sodef S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.389.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *18 septembre 2008* à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008104238/755/19.

Fidev S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.099.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *18 septembre 2008* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008 et affectation des résultats,

104165

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008104239/755/18.

Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.058.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FIDAM à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *16 septembre 2008* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008106275/755/22.

Amas Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 septembre 2008* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2007 et 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008107351/795/16.

Byblos Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.618.

The shareholders are convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to be held at notary F. Kessler's office in Esch/Alzette , 5 rue Zénon Bernard, on *15th September 2008* at 11.00 o'clock, to consider and vote on any and all matters relative to the following agenda:

Agenda:

1. Transformation of the "société anonyme holding" in a family private assets management corporation "SPF" by removal in the articles of incorporation of all references to the law of 31st July 1929 of the holding companies.
2. Amendment of the article 3 of the articles of incorporation with the following text:
"The purpose of the company is the acquisition, the holding, the management and the sale of financial assets within the limits of article 2 of the law of May 11, 2007 on family private Assets Management Corporation "SPF". Any commercial activity is excluded.
Financial Assets are defined as:
Financial Instruments described in the law of August 5th, 2005 on Financial Collateral Arrangements
Cash and assets of whatever nature held on a bank account
The SPF is authorized to hold a participation in a company only if it does not interfere in the management of this company.
Within its activity, the SPF can grant mortgage, borrow with or without guarantees or become surety for corporations, within the limits of the above-mentioned laws.
3. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008107352/1023/26.

Compagnie du Rubicon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.214.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 septembre 2008* à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2008107353/29/19.

Lubelim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.799.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 septembre 2008* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008107355/29/18.

Interlignum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 34.537.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 septembre 2008 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008107354/29/19.

Sopartag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, qui aura lieu le 15 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008108083/1023/16.

**Danske, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Danske Institutional Sicav).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 50.991.

In the year two thousand eight, on the sixth day of August.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "DANSKE INSTITUTIONAL SICAV" (hereinafter the "Company"), a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable", established and having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg section B number 50.991, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 5 May 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 244 of 6 June 1995. The Articles of Incorporation were for the last time amended by a notarial deed of 4 April 2002, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 970 of 26 June 2002.

The Meeting was declared open at 3.00 p.m. with Mrs Murielle NGUYEN, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Ms Kelly ANCKENMANN, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Manuel ISIDRO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

1) Amendment of article 1 "Formation" of the articles of incorporations of the Company as follows:

"There is hereby established, among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "DANSKE" SICAV - SIF qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable - fonds d'investissement spécialisé as defined by the law of 13 February 2007 relating to the specialised investment funds (the "SIF Law") (hereafter referred to as the "Company")."

2) Amendment of article 3 "Object" of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The object of the Company is to place the funds available to it in various securities and other authorised assets by the SIF Law with the purpose of diversifying investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's Sub-funds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the SIF Law."

3) Amendment of the first paragraph of article 7 "Meetings" of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company from "first Tuesday of March" to "second Wednesday in April".

4) Amendment of article 16 "Redemption of Shares" of the articles of incorporation of the Company in order to allow the redemption in kind.

5) Amendment of article 18 "Issuance of Shares" of the articles of incorporation of the Company in order to allow the subscription in kind.

6) Amendments of various articles of incorporation of the Company in order to put them in accordance with the provisions of the law of 13 February 2007 relating to the specialised investment funds.

7) Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- This Meeting was convened by registered mail to the registered shareholders dated 24 July 2008.

IV.- The quorum required by law is at least one half of the shares outstanding and resolutions on the items on the agenda have to be adopted by an affirmative vote of 2/3 of the shares present or represented.

V.- It appears from the attendance list that all the shares represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and the shareholders may validly decide on the items of its agenda.

After due deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 1 "Formation" of the articles of incorporation of the Company as follows:

"There is hereby established, among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "DANSKE" SICAV - SIF qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable - fonds d'investissement spécialisé as defined by the law of 13 February 2007 relating to the specialised investment funds (the "SIF Law") (hereafter referred to as the "Company")."

Second resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 3 "Object" of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The object of the Company is to place the funds available to it in various securities and other authorised assets by the SIF Law with the purpose of diversifying investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's Sub-funds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the SIF Law."

Third resolution

The Meeting RESOLVED to amend the second paragraph of article 7 "Meetings" of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company from "first Tuesday of March" to "second Wednesday in April".

Fourth resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 16 "Redemption of Shares" of the articles of incorporation of the Company in order to allow the redemption in kind.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 18 "Issuance of Shares" of the articles of incorporation of the Company in order to allow the subscription in kind.

Sixth resolution

The Meeting RESOLVED to amend various articles of incorporation of the Company in order to put them in accordance with the provisions of the law of 13 February 2007 relating to the specialised investment funds, as follows:

Art. 1. Formation. There exists, among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "DANSKE" SICAV - SIF qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable (fonds d'investissement spécialisé as defined by the law of 13 February 2007 relating to the specialised investment funds (the "SIF Law") (hereafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object. The object of the Company is to place the funds available to it in various securities and other authorised assets by the SIF Law with the purpose of diversifying investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's Sub-funds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the SIF Law.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital. The capital of the Company shall at all times be equal to the value of the net assets of all Sub-funds of the Company as determined in accordance with Article 17 hereof.

The minimum capital of the Company cannot be lower than the level provided for by the SIF Law, i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been authorized as a specialised investment fund.

The Board of Directors is authorized to issue additional shares of no par value fully paid up for all Sub-funds at the respective Net Asset Value per share determined in accordance with Article 17 hereof by reserving to existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

Shares may also be issued upon acceptance of the subscription against contribution in kind of assets compatible with the investment policy and the investment objective of the Company. Any such subscription in kind will be valued in a report prepared by the Company's auditor.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions for, receiving payment for and delivering such new shares.

Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different Sub-funds and the proceeds of the issue of shares relating to each Sub-fund shall be invested pursuant to Article 3 hereof.

The shares shall be issued in registered form only. No share certificates shall be issued in respect of registered shares except upon specific request.

Registered share ownership will be evidenced by confirmation of ownership.

Fractions of shares may be issued to the nearest 10,000th of a share. Fractions of shares shall not be entitled to vote but shall participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation proceeds.

Art. 6. Restrictions. The shares of the Company are exclusively reserved to well-informed investors ("Eligible Investors") within the meaning of article 2 of the SIF Law.

The Company will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as Eligible Investor within the meaning of the said law.

Furthermore, the Board of Directors shall prevent the ownership or transfer of shares when it appears to the Company that such ownership or transfer would result in a non Eligible Investor owning shares in the Company, in a breach of law or in a way which might otherwise be detrimental to the Company.

Art. 7. Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of this Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday in April at 11.00 a.m. local time. If such day is a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. A "bank business day" means any day where the banks are

open in Luxembourg. The annual general meeting may be held outside of Luxembourg, if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings shall be convened in the manner provided for by Luxembourg law. Written notice will be given by registered letter to registered shareholders at least eight days prior to each meeting.

However, if all shareholders are present or represented at a shareholders's meeting and if they declare themselves to be fully informed of its agenda, the meeting may be held without notice or publicity having been given or made.

A general meeting has to be convened at the written request of the shareholders, which together represent one tenth (10%) of the capital of the Company at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

Each share in whatever Sub-fund regardless of the Net Asset Value per share within the Sub-fund is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder and who may be a Director of the Company) as his proxy, which proxy shall be in writing or in the form of a cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

Resolutions concerning the interests of the shareholders of the Company shall be taken in a general meeting and resolutions concerning the particular rights of the shareholders of one specific Sub-fund shall be taken by this Sub-fund's general meeting.

Except as otherwise provided herein or required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority of the validly cast votes.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meetings of shareholders.

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be appointed by the shareholders for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of the shareholders.

Art. 9. Chairman. The Board of Directors will choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a Secretary who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore, or in their absence or inability to act, the shareholders may appoint another Director or an officer of the Company as chairman pro-tempore by vote of the majority of shares present or represented at any such meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore.

The Board of Directors from time to time shall appoint the officers of the Company, including an investment manager, and any assistant investment managers, or other officers considered necessary for the operation and management of the Company, who need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or similar communication from each Director.

Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as proxy, which appointment shall be in writing or in form of a cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment complying with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the Directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of the Directors present or

represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

Art. 10. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman, or in his absence, by the chairman pro-tempore who presided at such meeting or by two Directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the chairman pro-tempore of that meeting, or by two Directors or by the Secretary or an Assistant Secretary.

Art. 11. Powers. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Company's interest. All powers not expressly restricted by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors is authorized to determine the Company's investment policy in compliance with the relevant legal provisions and the object set out in Article 3 hereof.

In addition, the Board of Directors shall be empowered to create at any time new Sub-funds investing in securities or to cancel any of the Company's Sub-funds in accordance with Article 23 hereof.

Art. 12. Invalidity. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, officer or an employee of such other corporation or entity, provided, however, that the Company shall not knowingly purchase or sell portfolio investments from or to any of its officers or Directors, or to any entity in which such officers or Directors hold 10% or more of the issued shares.

Art. 13. Indemnity. The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company, or, at its request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Delegation. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company who may, if the Board of Directors so authorizes, re-delegate such powers in turn.

Art. 15. Signatures. The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint signatures of any Director and any duly authorized officer, or by the individual signature of any Director or agent of the Company duly authorized for this purpose, or by the individual signature of any person to which a special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such powers.

Art. 16. Redemption of shares. As is more specifically described herein below, the Company has the power to redeem its own outstanding fully paid shares at any time, subject solely to the limitations set forth by law.

A shareholder of the Company may at any time irrevocably request the Company to redeem all or any part of his shares of the Company. In the event of such request, the Company shall redeem such shares subject to any suspension of this redemption obligation pursuant to Article 17 hereof. Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

If a redemption request would result in a shareholder's investment in any one Sub-fund being less than a certain amount, such as determined from time to time by the Board of Directors, the Company shall redeem the full shareholding in that Sub-fund and pay the proceeds to the shareholder.

Payment of the redemption price to shareholders will be executed in cash, in kind, or both in kind and cash.

Payment in kind will be made at the discretion of the Company, but with the consent of the shareholder requesting the redemption in kind. The Company has the right to satisfy payment of the redemption price by allocating to such shareholder assets from the Company equal in value to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of such assets shall be determined on a fair and reasonable basis with due regard to all applicable laws and regulations and will take into account the interests of the remaining shareholders and the valuation used shall be confirmed by a report of the Company's auditor. The costs of any such redemption in kind shall be borne by the shareholder requesting the payment in kind.

The shareholder will be paid a price per share based on the Net Asset Value for the relevant Sub-fund as determined in accordance with the provisions of Article 17 hereof with a reduction of the Sub-fund's normal trading charge on the sale of the underlying securities of the Sub-fund.

Redemptions shall take place on every Valuation Date on the basis of the Net Asset Value of the said shares determined on that Valuation Date provided that the requests have been received by the Company or by the person or entity designated by the Company as its agent for the redemption of the shares before a certain time such as determined by the Board of Directors. If a request is received after that certain time such as determined by the Board of Directors, the redemption request shall be dealt with on the basis of the Net Asset Value determined on the next following Valuation Date.

Confirmation of the redemption execution shall be made by the dispatch of an advice to the shareholder and payment to a shareholder under this Article will be made by bank transfer or by cheque in the currency of the relevant Sub-fund. Proceeds shall be dispatched within ten days after the relevant Valuation Date and receipt of the correct documentation.

Any request must be filed by such shareholder in irrevocable, written form at the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for the repurchase of shares.

The Company is not bound to redeem on any Valuation Date or in any period of three consecutive Valuation Dates more than 10 per cent of the number of shares relating to any Sub-fund based upon the Net Asset Value on such days. In case of such request the shareholder must either postpone his wish of share redemption, in a way over time to comply with the said stipulation, or declare his wish to see a redemption of shares carried through before by way of sale by the Sub-fund of a part of its assets (investments) in proportion to the shareholder's part of the total share capital of the Sub-fund in question, in which case the Net Asset Value in the redemption price is substituted by the sales proceeds of the sold assets in question.

Art. 17. Net asset value. Whenever the Company shall issue and redeem shares of the Company, the price per share shall be based on the Net Asset Value of the shares as defined herein.

The Net Asset Value of the shares of each Sub-fund shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of the next following paragraph, in no instance less than once a year on such frequency as described in the offering documents of the Company (a "Valuation Date"), provided that in any case where any Valuation Date falls on a bank holiday in Luxembourg, the Valuation Date shall be the next bank business day in Luxembourg.

The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the Net Asset Value of the shares of any Sub-fund and the issue and the redemption thereof in the following instances:

- during any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed and which is the main market or stock exchange for a significant part of the Sub-fund's investments, or in which trading is restricted or suspended; or
- during any period when an emergency exists as a result of which it is impossible to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of a Sub-fund; or it is impossible to transfer money involved in the acquisition or disposition of investments at normal rates of exchange; or it is impossible fairly to determine the value of any assets in a Sub-fund; or
- during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-fund's investments or the current prices on any stock exchange; or
- when for any reason the prices of any investments held by a Sub-fund cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or
- during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realization of or in the payment for any of the Sub-fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be carried out at normal rates of exchange.

Any such suspension and termination thereof shall be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the person likely to be affected thereby.

Shareholders who have requested redemptions of their shares during such suspension period will be notified in writing of such suspension of redemption of shares and will be promptly notified upon termination of such suspension. If the redemption request is made during such suspension period, such request shall be treated immediately on the first Valuation Date following the termination of such suspension period, unless the shareholder has notified in writing to the Company before the expiration of such suspension period its wish to withdraw its redemption request.

The Net Asset Value of the shares of each Sub-fund shall be expressed in the currency of the relevant Sub-fund as a per share figure and shall be determined on any Valuation Date by dividing the value of the net assets of the Sub-fund, being the value of the assets of the Sub-fund less its liabilities at the time determined by the Board of Directors or its duly authorized designee on the Valuation Date, by the number of shares of the relevant Sub-fund then outstanding.

The assets of the Company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- b) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not collected);

c) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights, warrants and other investments and securities belonging to the Company;

d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company (the Company may however adjust the valuation to fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividends or ex-rights);

e) all accrued interest on any securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;

f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company; and

g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

a) all borrowings, bills and other amounts due;

b) all administrative and other operative expenses due or accrued including all fees payable to the Investment Manager, the Custodian and any other representatives and agents of the Company;

c) all known liabilities due or not yet due;

d) an appropriate amount set aside for taxes due on the date of valuation and other provisions or reserves authorized and approved by the Board of Directors; and

e) all other liabilities of the Company towards whatsoever third parties.

The value of the assets of each Sub-fund is determined as follows:

1) Securities listed or dealt on an official stock exchange or dealt on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public are valued on the basis of the last available quoted price. If the same security is quoted on different markets, the last available quoted price of the main market for this security will be used;

2) Non-listed securities, other permitted assets and securities which are listed on an official stock exchange or dealt on a regulated market but in respect of which the last sales price is not representative of the fair value, are valued on the basis of their respective sales price as determined by the Company in good faith and with generally recognized valuation principles which can be examined by auditors;

3) Money market instruments and certificates of deposit are valued on the basis of their nominal value plus accrued interest thereon based on the number of business days which have elapsed in the contract period up to and including the business day on which the value of the relevant instrument is determined. In the case of a discount or premium fixed income instrument, the value of the instrument, based on the net acquisition cost, is gradually adjusted upward or downward, as the case may be, to the redemption price considering the business days within the period plus accrued interest, if any;

4) Liquid assets are valued at their nominal value plus accrued interest.

In addition, appropriate provisions will be made to account for the charges and fees levied on the Sub-funds. For the assets which are not denominated in the Sub-fund's Base Currency, the conversion shall be done on the basis of the current exchange rate for such currency in Luxembourg on the Valuation Date.

In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, the Board of Directors or its designee is entitled to use other generally recognized valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of each Sub-fund's total assets.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by a designee of the Board in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a Director or a duly authorized representative or a designee of the Board.

Art. 18. Issuance of shares. The Board of Directors is authorised without limitation and at any time to issue fully paid in shares in respect of any Sub-fund at the respective Net Asset Value per share by reserving to existing Eligible Investors a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

For each Sub-fund, the Board of Directors shall determine the initial subscription period as well as the initial subscription price and its date of payment.

After the initial subscription period in each Sub-fund, whenever shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per share at which such shares shall be issued shall be based on the Net Asset Value thereof as determined in accordance with the provisions of Article 17 hereof. The relevant Net Asset Value in each Sub-fund shall be the Net Asset Value determined on the Valuation Date next following the date of receipt of the subscription application provided such application has been received by the Company before a certain time such as determined by the Board of Directors. If such application is received after that certain time such as determined by the Board of Directors, the application shall be dealt with on the basis of the Net Asset Value determined on the next following Valuation Date.

The Board of Directors may also decide that, in addition to the subscription price, an issue commission, whose amount shall be determined from time to time by the Board of Directors, has to be paid to the relevant Sub-fund.

Shares shall be allotted upon receipt of the subscription price and the related issue commission, both of which shall be payable in cash in the relevant currency of the Sub-fund to the Custodian Bank at the latest on the third Luxembourg banking day after the close of the subsequent subscription period.

Shares may also be issued upon acceptance of the subscription against contribution in kind of assets compatible with the investment policy and the investment objective of the Company. Any such subscription in kind will be valued in a report prepared by the Company's auditor.

Art. 19. Expenses. The Company shall bear the fees due to the Investment Manager, the Custodian Bank and its correspondents as well as to the Domiciliary and Administrative Agent. The Company shall also pay all Directors' travelling, hotel or other expenses properly incurred by them in attending and returning from meetings of the Directors, or otherwise in connection with the business of the Company.

Moreover, the Company shall also bear the following expenses:

- all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;
- standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company's business transactions;
- all fees due to the Auditor and the Legal Advisors to the Company;
- all expenses connected with the establishment of new Sub-funds;
- all expenses connected with supply of information to shareholders, in particular, the cost of printing and distributing the annual reports, as well as any prospectuses;
- all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges;
- all expenses incurred in connection with its operation and its management.

All recurring expenses will be charged first against current income, then, should this not suffice, against realized capital gains, and, if necessary, against assets.

Any costs, which are not attributable to a specific Sub-fund incurred by the Company, will be charged to all Sub-funds in proportion to their net assets. Each Sub-fund will be charged with all costs and expenses directly attributable to it.

Each Sub-fund shall be liable for its own debts and obligations.

For the purpose of the relations between the shareholders, each Sub-fund will be deemed to be a separate entity with, but not limited to, its own contribution, capital gains, losses, charges and expenses.

Art. 20. Fiscal year and financial statements. The fiscal year of the Company shall terminate on the 31st day of December each year.

Financial statements for each Sub-fund shall be established in the currency in which it is denominated. To establish the balance sheet of the Company, those different financial statements will be added after conversion into the currency of the capital of the Company.

Art. 21. Auditor. The Company shall appoint an Auditor who shall carry out the duties prescribed by SIF Law. The Auditor shall be elected by the annual general meeting and shall remain in office until his successor is elected.

Art. 22. Dividends. The general meeting of shareholders shall determine how the profits (including net realised capital gains) of the Company shall be disposed of and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare dividends provided however that the minimum capital of the Company cannot be lower than the level provided for by the SIF Law. Dividends may also be paid out of net unrealised capital gains after deduction of realised losses. Dividends declared will be paid in EURO or in the currency of the relevant Sub-fund or in shares of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

Art. 23. Liquidation of the company or of a sub-fund - Merger between sub-funds and contribution of sub-funds to another investment fund. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue or redemption of shares will be permitted after publication of the first notice convening the extraordinary meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company. All shares outstanding at the time of such publication will participate in the Company's liquidation distribution. The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-fund shall be distributed to the holders of shares in that Sub-fund in proportion to their holdings of shares in that Sub-fund.

A Sub-fund may be terminated by resolution of the Board of Directors if that for any reason the value of the total net assets in any Sub-fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-fund to be operated in an economically efficient manner or in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic, military emergencies. In such events, the assets of the Sub-fund will be realized, the liabilities discharged and the net proceeds of realization distributed to shareholders in the proportion to their holding of shares in that Sub-fund against delivery to the Company of the certificates for shares in that Sub-fund, where appropriate, and such other evidence of discharge as the Directors may reasonably require. In such event, notice

of the termination of the Sub-fund will be given in writing to registered shareholders and will be published, if necessary, in the Mémorial. No shares shall be redeemed after the date of the decision to liquidate a Sub-fund.

A Sub-fund may be merged with one or more other Sub-funds by resolution of the Board of Directors of the Company in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a Sub-fund should be terminated. In such events, notice will be given in writing to registered shareholders. Each shareholder of the relevant Sub-fund shall be given the option, within a period to be determined by the Board of Directors and notified to the shareholders, to request either the repurchase of its shares or the exchange of its shares against shares of any Sub-fund not concerned by the merger.

A Sub-fund may be contributed to another Luxembourg investment fund by resolution of the Board of Directors of the Company in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic or military emergencies or if the Board should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a Sub-fund should be contributed to another fund. In such events, notice will be given in writing to registered shareholders. Each shareholder of the relevant Sub-fund shall be given the possibility within a period to be determined by the Board of Directors, but not being less than one month, and notified to the shareholders to request, free of any charge, the repurchase of its shares. At the close of such period, the contribution shall be binding only on shareholders who expressly agreed to the contribution. When a Sub-fund is contributed to another Luxembourg investment fund, the valuation of the Sub-fund's assets shall be verified by an auditor who shall issue a written report at the time of the contribution.

A Sub-fund may be contributed to a foreign investment fund only when the relevant Sub-fund's shareholders have unanimously approved the contribution or on the condition that only the shareholders who have approved such contribution are effectively transferred to that foreign fund.

Art. 24. Amendment. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed at 3.30 p.m.

Declaration

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known by the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "DANSKE INSTITUTIONAL SICAV" (la "Société"), une société anonyme se qualifiant comme société d'investissement à capital variable, établie et ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 50.991, constituée suivant acte notarié dressé en date du 5 mai 1995, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 244 du 6 juin 1995. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié daté du 4 avril 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 970 du 26 juin 2002.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 15.00 heures et est présidée par Madame Murielle NGUYEN, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kelly ANCKENMANN, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel ISIDRO, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Modification de l'article 1^{er} "Constitution" des statuts de la Société afin de changer la dénomination de la Société de "Danske Institutional" en "Danske " et de faire référence à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés qui régit la Société depuis cette date.

2 Modification de l'article 3 "Objet" des statuts de la Société comme suit:

"L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs diverses et autres avoirs autorisés par la Loi SIF dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses compartiments. La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large de la Loi SIF."

3 Modification du premier paragraphe de l'article 7 "Assemblées" des statuts de la Société afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du "premier mardi du mois de mars" au "deuxième mercredi du mois d'avril".

4 Modification de l'article 16 "Rachat des actions" des statuts de la Société afin de permettre le rachat en nature.

5 Modification de l'article 18 "Emissions d'actions" des statuts de la Société afin de permettre la souscription en nature.

6 Modifications de divers articles des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

7 Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs datées du 24 juillet 2008.

IV.- L'Assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié des actions émises et en circulation est représentée et les résolutions sur l'ordre du jour sont adoptées par deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

V.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de façon que l'assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération, les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier l'article 1^{er} "Constitution" des statuts de la Société afin de changer la dénomination de la Société de "Danske Institutional" en "Danske" et de faire référence à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés qui régit la Société depuis cette date.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier l'article 3 "Objet" des statuts de la Société comme suit:

"L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs diverses et autres avoirs autorisés par la Loi SIF dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses compartiments. La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large de la Loi SIF."

Troisième résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier le deuxième alinéa de l'article 7 "Assemblées" des statuts de la Société afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du "premier mardi du mois de mars" au "deuxième mercredi du mois d'avril".

Quatrième résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier l'article 16 "Rachat des actions" des statuts de la Société afin de permettre le rachat en nature.

Cinquième résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier l'article 18 "Emissions d'actions" des statuts de la Société afin de permettre la souscription en nature.

Sixième résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, comme suit:

«Art. 1^{er}. Constitution. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "DANSKE", SICAV-SIF qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (fonds d'investissement spécialisé tel que défini par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi SIF") (ci-après dénommée "la Société").

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs diverses et autres avoirs autorisés par la Loi SIF dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses compartiments. La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large de la Loi SIF.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur des avoirs nets de tous les compartiments de la Société, tel que déterminée à l'article 17.- ci-dessous.

Le capital minimum ne peut être inférieur à celui prévu par la Loi SIF, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Ce capital minimum doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en qualité de fonds d'investissement spécialisé suivant la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre d'autres actions sans valeur nominale, entièrement libérées pour tous les compartiments, à leur Valeur Nette d'Inventaire correspondante par action, déterminée selon l'article 17 ci-dessous, tout en réservant aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Des Actions pourront également être émises, sur acceptation de la souscription contre un apport en nature d'actifs compatibles avec la politique d'investissement et l'objectif d'investissement de la Société. Tout apport en nature sera évalué dans un rapport préparé par l'auditeur de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir dûment autorisés de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement et de délivrer ces nouvelles actions.

Les actions peuvent être, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration, de compartiments différents et les produits de l'émission des actions de chaque compartiment seront investis conformément à l'article 3.- des présents statuts. Les actions seront émises uniquement sous la forme nominative. Aucun certificat nominatif ne sera émis pour les actions nominatives, sauf demande expresse de l'actionnaire.

La propriété d'action nominative sera prouvée par une confirmation de propriété.

Des fractions d'actions pourront être émises au plus proche du 10.000^{ème} d'une action. Des fractions d'actions ne donneront pas droit au vote, mais participeront dans la distribution de dividendes, s'il y en a, ainsi que dans le produit de la liquidation.

Art. 6. Restrictions. Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux investisseurs avertis, tels que définis dans la Loi SIF (au sens de l'article 2).

La Société refusera l'émission d'Actions lorsque les propriétaires sont des personnes ou des entités qui ne sont pas qualifiées d'investisseur averti au sens de ladite loi.

En outre, le Conseil d'Administration empêchera la propriété ou le transfert d'actions lorsqu'il apparaît évident à la Société que pareils propriété ou transfert auraient pour conséquence une détention d'actions dans la Société par un investisseur non averti, une violation de la loi ou tout autre fait préjudiciable à la Société.

Art. 7. Assemblées. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril à onze (11.00) heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. Un "jour ouvrable bancaire" signifie un jour où les banques sont ouvertes à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Toutes les assemblées générales seront convoquées selon les prescriptions de la loi luxembourgeoise. Des convocations écrites seront envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs huit jours au moins avant chaque assemblée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Une assemblée générale doit être convoquée à la demande écrite des actionnaires représentant ensemble un dixième (10%) du capital de la Société, au lieu et à l'heure indiqués dans les convocations.

Chaque action, quelque soit le compartiment auquel elle se rapporte et quelque soit sa Valeur Nette d'Inventaire dans son compartiment, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne (qui n'a pas besoin d'être elle-même actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société) comme mandataire soit par écrit, par câble, télégramme, télex, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Les décisions concernant les intérêts des actionnaires de la Société sont prises lors d'une assemblée générale et les décisions concernant les droits particuliers des actionnaires d'un compartiment déterminé seront en outre prises lors d'une assemblée générale de ce compartiment.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts ou par la loi, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des votes valablement émis.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires, notamment, et sans limitation, les conditions de participation aux assemblées des actionnaires.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment au terme d'une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Présidence du conseil. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un Président et pourra élire en son sein un ou plusieurs Vice-Présidents. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires ou en son absence ou impossibilité d'agir, le Vice-Président ou tout autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration les présideront provisoirement, ou en leur absence ou impossibilité d'agir, les actionnaires pourront désigner un autre administrateur ou fondé de pouvoir de la Société comme président à titre provisoire à la majorité des actions présentes ou représentées à cette assemblée.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration ou en son absence ou impossibilité d'agir, le Vice-Président ou un autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration les présideront comme président à titre provisoire.

Le Conseil d'Administration nommera, s'il y a lieu, des directeurs de la Société dont un directeur d'investissement et éventuellement des directeurs d'investissement adjoints ou d'autres directeurs dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ils n'auront pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Les directeurs désignés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, câble, télégramme, télex ou téléfax ou moyens similaires de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex, téléfax ou tous moyens similaires un autre administrateur comme mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou autres moyens de communication similaires; l'équipement étant conforme aux configurations techniques qui garantissent une participation effective à la réunion et qui permettent à toute personne prenant part à la réunion d'entendre tout autre participant de façon continue et de prendre part de manière effective à la réunion de ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation de la personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de parité de voix, la voix du Président sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, câble, télégramme, télex, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Art. 10. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou en son absence par le président à titre provisoire, qui a présidé la réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou le président à titre provisoire ou par deux administrateurs ou par le secrétaire ou son adjoint.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration, de disposition et d'exécution dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer la politique d'investissement de la Société dans le respect des dispositions légales y afférentes et de l'objet social tel qu'il est défini à l'article 3.- ci-dessus.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé à créer à tout moment de nouveaux compartiments investissant en valeurs ou à supprimer à tout moment tout compartiment de la Société conformément à l'article 23.- des présents statuts.

Art. 12. Non-validité. Aucun contrat ou autre transaction conclus entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, directeur ou employé, à condition, cependant, que la Société n'achète ni ne vende consciemment des placements faisant partie de son portefeuille à ses directeurs ou administrateurs ou à toute autre firme dans laquelle ses directeurs ou administrateurs détiennent dix pour cent (10%) ou plus des actions émises.

Art. 13. Indemnisation. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société, ou pour avoir été, à la demande la Société, administrateur ou directeur de tout autre Fonds dont la Société est actionnaire ou créditrice et par lequel il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.

Art. 14. Délégation. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société (en ce compris le droit d'agir comme signataire autorisé de la Société) et l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs de la Société qui peuvent, avec l'autorisation du Conseil d'Administration, déléguer à leur tour leurs pouvoirs.

Art. 15. Signatures. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un directeur dûment autorisé ou par la seule signature de tout administrateur ou agent de la Société dûment autorisé à cet effet ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le Conseil d'Administration mais uniquement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 16. Rachats des actions. Selon les modalités fixées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions entièrement libérées dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire de la Société est en droit de demander, à tout moment, de façon irrévocable le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Dans ce cas la Société rachètera ces actions sous réserve de toute suspension de cette obligation de rachat telle que fixée par l'article 17.- ci-dessous. Les actions du capital rachetées par la Société seront annulées.

Si une demande de rachat a pour effet qu'un investissement d'actionnaire dans un compartiment devienne inférieur à tel montant tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration, la Société rachètera la participation totale dans ce compartiment et en paiera le résultat à l'actionnaire.

Le paiement du prix de rachat aux actionnaires sera effectué en espèces ou en nature, ou, à la fois en nature et en espèces.

Le paiement en nature sera effectué à la discrétion de la Société mais avec le consentement de l'actionnaire demandant le rachat en nature. La Société a le droit de procéder au paiement du prix de rachat en allouant à l'actionnaire concerné des avoirs de la Société équivalents à la valeur des Actions rachetées. La nature et le type d'avoirs à transférer dans un tel cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable et sans compromettre les intérêts des autres actionnaires de

la Classe et/ou de la Classe concernée, et l'évaluation utilisée peut être confirmée par un rapport spécial de l'auditeur de la Société. Le coût d'un tel rachat en nature sera à la charge de l'actionnaire demandant le rachat en nature.

Le prix de rachat sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire du compartiment concerné telle que déterminée par l'article 17.- ci-dessous, déduction faite des frais normaux de négociation dus par le compartiment concerné pour la vente de ses valeurs sous-jacentes.

Les rachats auront lieu chaque Jour d'Evaluation sur base de la Valeur Nette d'Inventaire déterminée ce Jour d'Evaluation à condition que les demandes de rachat aient été reçues par la Société ou par toute personne ou entité désignée à cet effet comme son agent avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration. Si la demande parvient après cette certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration, la demande de rachat sera traitée à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée le Jour d'Evaluation suivant.

Confirmation de l'exécution du rachat sera faite par l'envoi d'un avis à l'actionnaire et tout paiement à un actionnaire en vertu de cet Article se fera par virement ou par chèque dans la devise de référence du compartiment. Le produit du rachat sera envoyé dans les dix jours après le Jour d'Evaluation concerné et la réception des documents adéquats.

Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire sous la forme d'un écrit irrévocable au siège social de la Société à Luxembourg ou au bureau de la personne ou de la firme désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions.

La Société n'est pas tenue de racheter durant un Jour d'Evaluation ou pendant une période de trois Jours d'Evaluation consécutifs plus de dix pour cent (10%) du nombre d'actions d'un compartiment sur base de la Valeur Nette d'Inventaire calculée ces Jours d'Evaluation. En cas de pareille demande, l'actionnaire doit soit reporter sa demande de rachat afin de se conformer à cette disposition, soit déclarer sa volonté de voir sa demande de rachat satisfaite par le biais de la vente par le compartiment d'une partie de ses avoirs (investissements) en proportion de la détention de l'actionnaire par rapport au total des avoirs du compartiment concerné; dans ce cas, le résultat de la vente des avoirs réalisés se substitue à la Valeur Nette d'Inventaire dans le prix de rachat.

Art. 17. Valeur nette d'inventaire. Chaque fois que la Société émettra et rachètera des actions de la Société, le prix de l'action se déterminera sur base de la Valeur Nette d'Inventaire des actions selon les modalités définies ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque compartiment sera déterminée par la Société ou ses mandataires périodiquement, selon les modalités du paragraphe suivant, mais en aucun cas moins d'une fois par an, à la fréquence décrite dans les documents d'émission de la Société (un "Jour d'Evaluation"). Si le Jour d'Evaluation est un jour férié à Luxembourg, le Jour d'Evaluation sera le jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg.

La Société peut, à tout moment et périodiquement, suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque compartiment et l'émission et le rachat de ces actions dans les circonstances suivantes:

- pendant toute période (autre que vacances ordinaires ou fermetures de week-end habituelles) durant laquelle tout marché ou bourse est fermé, lesquels sont considérés comme étant les principaux marchés ou Bourses pour une partie déterminante des investissements des compartiments ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou
- lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle le compartiment ne peut pas disposer d'une partie substantielle de ses avoirs; ou s'il est impossible de transférer l'argent de l'acquisition ou de la disposition des investissements au taux normal de change; ou s'il est impossible à la Société de déterminer de façon équitable la valeur de ses avoirs dans un compartiment; ou
- lorsque les moyens de communication nécessaires pour déterminer le prix des investissements d'un compartiment ou les cours en bourse sont hors service; ou
- lorsque, pour une raison quelconque, la valeur d'un investissement d'un compartiment ne peut raisonnablement être déterminée avec la rapidité et l'exactitude souhaitables; ou
- lorsque le transfert d'argent relatif à l'acquisition ou à la vente de tout investissement d'un compartiment ne peut pas être réalisé au taux normal de change, selon l'avis du Conseil d'Administration.

Pareille suspension et la fin de cette suspension seront publiées par la Société selon des modalités telles que toute personne concernée puisse être avertie de manière satisfaisante et adéquate.

Les actionnaires qui ont demandé le rachat de leurs actions pendant une période de suspension recevront une notification écrite de la suspension du rachat et seront également avisés sans retard par écrit de la fin de la période de suspension. Si la demande de rachat est faite pendant la période de suspension, cette demande sera traitée immédiatement au premier Jour d'Evaluation suivant la fin de la période de suspension, à moins que l'actionnaire n'ait notifié par écrit à la Société, avant l'expiration de la période de suspension, sa volonté de retirer sa demande de rachat.

La Valeur Nette d'Inventaire des actions dans chaque compartiment s'exprimera dans la devise du compartiment concerné par un chiffre par action et sera déterminée le Jour d'Evaluation en divisant la valeur des avoirs nets du compartiment, étant la valeur des avoirs de ce compartiment moins ses engagements à calculer à l'époque fixée par le Conseil d'Administration ou un mandataire dûment autorisé au Jour d'Evaluation, par le nombre des actions émises dans le compartiment concerné.

Les actifs de la Société seront censés inclure:

- a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres livrés mais dont le prix n'a pas encore été touché);
- c) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, options ou droits de souscription et autres investissements et valeurs mobilières de la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure connue par la Société (la Société pourra toutefois faire les ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnés par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);
- e) tous les intérêts échus produits par les titres de la Société, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société;
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Les engagements de la Société sont censés comprendre:

- a) tous les emprunts, effets échus et montants dus;
- b) tous les frais d'administration et autres frais de fonctionnement, réduits ou échus, y compris tous honoraires payables au gestionnaire en investissements, à la banque dépositaire et à tous autres représentants et agents de la Société;
- c) toutes les obligations dues et non dues;
- d) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toutes autres provisions ou réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et
- e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit envers des tiers.

La valeur des avoirs de chaque compartiment est déterminée de la manière suivante:

- 1) les valeurs admises à la cote officielle d'une bourse ou négociées sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, sont évaluées sur la base du dernier prix coté connu. Si la même valeur est cotée sur différents marchés, le dernier prix coté connu du marché principal de cette valeur sera utilisée;
- 2) les valeurs non cotées, les autres avoirs permis et les valeurs admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais pour lesquelles le dernier prix de vente n'est pas représentatif de la valeur réelle, seront évalués sur la base de leur prix de vente respectif déterminé en toute bonne foi par la Société sur base des principes d'évaluation généralement reconnus qui peuvent être vérifiés par des réviseurs d'entreprises;
- 3) les instruments du marché monétaire et les certificats de dépôt seront évalués sur base de leur valeur nominale augmentée des intérêts échus basés sur le nombre de jours ouvrables écoulés dans la période du contrat jusqu'à et incluant le jour ouvrable auquel la valeur de l'instrument concerné est déterminée. En cas d'instrument "discount" ou d'instrument à revenu fixe avec prime, la valeur de l'instrument, basée sur le coût net d'acquisition, est graduellement ajustée à la hausse ou à la baisse, selon le cas, au prix de rachat en prenant en considération les jours ouvrables durant la période augmentée des intérêts échus s'il y en a;
- 4) les actifs liquides seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus.

En outre, des provisions appropriées seront constituées pour tenir compte des charges et frais des compartiments. Pour les avoirs qui ne sont pas libellés dans la devise du compartiment, la conversion se fera sur base du taux de change courant pour telle devise à Luxembourg au Jour d'Evaluation.

Dans la mesure où il est impossible d'établir l'évaluation selon les règles décrites ci-dessus, en raison de circonstances particulières, le Conseil d'Administration ou ses mandataires ont le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus qui pourront être examinés par un réviseur afin d'obtenir une évaluation correcte des avoirs totaux de chaque compartiment.

En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par son mandataire, relative au calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs. Le résultat de chaque évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des actions sera certifié par un administrateur ou par un représentant dûment autorisé ou par un mandataire du Conseil d'Administration.

Art. 18. Emission d'actions. Le Conseil d'Administration est autorisé sans limitation et à tout moment à émettre des actions entièrement libérées dans chaque compartiment à leur Valeur Nette d'Inventaire correspondante par action tout en réservant aux investisseurs avertis existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Dans chaque compartiment, le Conseil d'Administration déterminera la période initiale de souscription ainsi que le prix initial de souscription et sa date de paiement.

Après la période initiale de souscription dans chaque compartiment, lorsque des actions de la Société seront offertes par la Société à la souscription, le prix par action auquel les actions seront émises sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée conformément aux dispositions de l'Article 17 ci-dessus. La Valeur Nette d'Inventaire à prendre en considération dans chaque compartiment sera la Valeur Nette d'Inventaire déterminée le Jour d'Evaluation suivant immédiatement la date de réception de la demande de souscription à condition que cette demande soit reçue par la Société

avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration. Si la demande de souscription est reçue après cette heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration, la demande sera traitée sur base de la Valeur Nette d'Inventaire déterminée le prochain Jour d'Évaluation.

Le Conseil d'Administration peut aussi décider, qu'outre le prix de souscription, une commission d'émission sera due au compartiment concerné dont le montant sera déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Les actions seront attribuées dès réception du prix de souscription et de la commission y relative, lesquels seront payables en liquide dans la devise de référence du compartiment à la Banque Dépositaire au plus tard le 3^{ème} jour bancaire ouvrable à Luxembourg suivant la clôture de la période subséquente de souscription.

Des Actions pourront également être émises, sur acceptation de la souscription contre un apport en nature d'actifs compatibles avec la politique d'investissement et l'objectif d'investissement de la Société. Tout apport en nature sera évalué dans un rapport préparé par l'auditeur de la Société.

Art. 19. Dépenses. La Société supportera les commissions à payer au Gestionnaire en Investissements, à la Banque Dépositaire et à ses correspondants ainsi qu'à l'Agent Domiciliaire et Administratif. La Société paiera également aux administrateurs tous leurs frais de voyage, hôtel et autres déboursés pour assister aux et rentrer des réunions du Conseil d'Administration ainsi que tous autres frais en relation avec les affaires de la Société.

En plus, la Société supportera les dépenses suivantes:

- tous impôts payables sur les actifs, les revenus et dépenses imputables à la Société;
- les commissions de courtage et bancaires usuelles encourues lors des opérations de la Société;
- tous honoraires dus au réviseur d'entreprises et aux conseillers juridiques de la Société;
- tous les frais en relation avec l'établissement des nouveaux compartiments;
- tous les frais d'information des actionnaires, notamment les coûts d'impression et de distribution des rapports financiers annuels ainsi que des prospectus;
- toutes dépenses en rapport avec l'enregistrement et avec le maintien de l'inscription de la Société auprès des administrations gouvernementales et bourses de valeurs;
- tous les frais de fonctionnement et d'administration.

Toutes dépenses périodiques seront imputées d'abord sur les revenus; en cas d'insuffisance, sur les plus-values réalisées et, si besoin, sur les avoirs.

Tous frais non imputables à un compartiment particulier, encourus par la Société, seront répartis entre les compartiments proportionnellement à leurs avoirs nets. Chaque compartiment supportera tous frais et dépenses qui lui sont directement imputables.

Tout compartiment sera tenu de ses propres engagements et obligations.

Entre les actionnaires, chaque compartiment est censé représenter une entité à part entière, avec ses propres apports, gains de capital, pertes, charges et frais, ceci n'étant pas limitatif.

Art. 20. Année fiscale et Etats financiers. L'année fiscale de la Société se termine le 31 décembre de chaque année.

Des états financiers seront établis pour chaque compartiment dans la monnaie où ils sont libellés. Pour établir le bilan de la Société, les différents états financiers seront additionnés après conversion dans la monnaie du capital de la Société.

Art. 21. Réviseur. La Société nommera un réviseur d'entreprises pour exécuter les tâches prévues par la Loi SIF. Le réviseur sera choisi par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Art. 22. Dividendes. L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire des bénéfices (en ce comprises les plus-values nettes réalisées) de la Société et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum de la Société ne tombe pas en dessous du montant prévu par la Loi SIF. Les dividendes peuvent aussi être payés des plus-values nettes non réalisées après déduction des pertes réalisées. Les dividendes déclarés seront payés en EURO ou dans la devise du compartiment concerné ou en actions de la Société et peuvent être payés au lieu et période tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Art. 23. Liquidation de la société ou d'un compartiment - fusion entre compartiments et apport de compartiments à un autre fonds. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires procédant à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Si la liquidation de la Société est envisagée, plus aucune émission ni aucun rachat d'actions ne seront autorisés après la publication d'un premier avis de convocation de l'assemblée extraordinaire des actionnaires devant se prononcer sur la dissolution de la Société. Toutes les actions existantes au moment de pareille liquidation participeront à la distribution du produit de liquidation de la Société. Le produit net de liquidation correspondant à chaque compartiment sera distribué aux actionnaires du compartiment concerné en proportion de leur détention dans ce compartiment.

Un compartiment peut être fermé par décision du Conseil d'Administration au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à ou n'aurait pas atteint un montant considéré

par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace ou en cas de circonstances spéciales en dehors de son contrôle, tels que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ces cas, les avoirs du compartiment seront réalisés, les dettes payées et le produit net de réalisation distribué aux actionnaires en proportion de leur détention dans le compartiment contre remise à la Société des certificats d'actions, s'il en existe, ou de tout autre document probant que les administrateurs peuvent raisonnablement demander. Dans ce cas, avis de la liquidation du compartiment sera notifié par écrit aux actionnaires nominatifs et publié, si nécessaire, dans le Mémorial. Aucune action ne sera rachetée après la date de décision de fermer un compartiment.

Un compartiment peut fusionner avec un ou plusieurs autres compartiments sur décision du Conseil d'Administration en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des événements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion qu'il y a lieu à fusion à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir de manière économiquement efficace et en considération du meilleur intérêt des actionnaires. En pareils cas, avis sera donné par écrit aux actionnaires nominatifs. Chaque actionnaire du compartiment concerné aura la possibilité, pendant un certain délai tel que fixé par le Conseil d'Administration et notifié aux actionnaires, de solliciter soit le rachat de ses actions, soit l'échange de ses actions contre des actions de tout autre compartiment non concerné par la fusion.

Un compartiment peut être apporté à un autre fonds d'investissement luxembourgeois par décision du Conseil d'Administration de la Société en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des événements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir d'une manière économiquement efficace et en considération du meilleur intérêt des actionnaires, qu'il y a lieu d'apporter un compartiment à un autre fonds. En pareils cas, avis sera donné par écrit aux actionnaires nominatifs. Chaque actionnaire du compartiment concerné aura la possibilité, pendant un certain délai tel que fixé par le Conseil d'Administration, et qui ne sera pas inférieur à un mois, et notifié aux actionnaires, de solliciter, sans frais, le rachat de ses actions. A l'expiration de cette période, l'apport liera tous les actionnaires qui n'ont pas demandé le rachat. Lorsqu'un compartiment est apporté à un autre fonds d'investissement luxembourgeois, l'évaluation des avoirs du compartiment sera vérifiée par un réviseur d'entreprises qui établira un rapport écrit au moment de l'apport.

Un compartiment peut être apporté à un fonds d'investissement étranger uniquement lorsque les actionnaires du compartiment concerné ont approuvé à l'unanimité l'apport ou à la condition que soient uniquement transférés effectivement au fonds étranger les actionnaires qui ont approuvé pareil apport.

Art. 24. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requise par la loi luxembourgeoise.

Art. 25. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NGUYEN, K. ANCKENMANN, M. ISIDRO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 août 2008. Relation: EAC/2008/10715. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008110976/239/915.

(080128885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Danske, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Danske Institutional Sicav).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 50.991.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008110980/239/11.

(080128892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Nomovida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 115.530.

EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 28 juillet 2008 à Luxembourg

Résolutions

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs

a) Administrateur Catégorie «A»:

Madame Kristen SIMAT, avocate, née le 07 juin 1974 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 1, West Street, Suite 3117, 10004 New York (Etats-Unis d'Amérique) ;

b) Administrateurs Catégorie «B»:

- Maître Piergiorgio MASI, avocat, né le 07 octobre 1970 à Castro Dei Volsci (Italie), demeurant I-56100 Pisa, Via Serchio 5;

- Monsieur Simon TORTELL, avocat, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08 à Malte.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire la société INTERNATIONAL MANAGING COMPANY INC., une société de droit du Panama, établie et ayant son siège à Calle Aquilino De La Guardia, Ocean Business Plaza, 1206 Panama City (République de Panama), inscrite au «Registre Publico de Panama» sous le numéro 567560.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-2714 LUXEMBOURG, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour extrait sincère et conforme, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

NOMOVIDA S.A.

Simon TORTELL

Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2008107064/8516/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Bankpyme Strategic Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 42.534.

Suite à la démission de Monsieur Alberto Rivillo Solé de son poste d'Administrateur de la Société en date du 8 août 2008, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. José Luis Raymond Bara, San Josep, 11, E-08221 Terrassa,
- M. Jorge Rodón Esteve, Ronda General Mitre, 138, E-08006 Barcelone,
- M. Eduardo Sallés Archs, Traversera de Gracia, 11, E-08021 Barcelone,

- M. Pascal Pierret, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour BANKPYME STRATEGIC FUNDS SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Jean-Michel GELHAY / Valérie GLANE
Directeur / Attaché Principal

Référence de publication: 2008107790/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

LIM Norden Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.647.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095384/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09226. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

ING Investment Management Multi Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.363.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Par délégation
ING Investment Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008096014/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08369. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.351.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 24 juin 2008:

- Ancienne situation associé:

Allco Eurowind Holdings (Cayman) Limited: 500 parts sociales A

- Nouvelle situation associé:

BLITZ F08-ZWEI-NEUN-GMBH, inscrite au registre de commerce de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 81417, avec siège social à D-60311 Francfort-sur-le-Main, 44, Berliner Strasse: 500 parts sociales A

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103448/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03992. - Reçu 114,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Amadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.667.

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMADIS S.A., avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72 667, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 54 du 17 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 831 du 14 novembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max CHEVIGNE, fondé de pouvoirs, demeurant à Metz (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sandrine LANCUENTRE, secrétaire juridique, demeurant à Reims (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société.

2) Modification subséquente des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare et de permettre de transférer le siège social en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. 2^{ième} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Chevigne, C. Noel, S. Lancuentre, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC / 2008 / 30730. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008107822/212/53.

(080124680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Degroof Monetary, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.279.

—
EXTRAIT

Il apparaît qu'au sein de la société DEGROOF MONETARY:

- Monsieur Hans SCHUTZ a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 30 septembre 2006,
- l'adresse du Réviseur d'Entreprises KPMG Audit S.à r.l. est le 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour DEGROOF MONETARY

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean Michel GELHAY / Valérie GLANE

Directeur / Attaché Principal

Référence de publication: 2008107874/34/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.575,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008105622/242/13.

(080121822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

EUDIAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 124.690.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28/07/2008.

Vincent LEJEUNE

Gérant

Référence de publication: 2008095103/801127/14.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2008, réf. DSO-CS00114. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080109284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

BRGEOF Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 88.495,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.561.

In the year two thousand and eight, on the fifth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.164 (the "Sole Partner"),

here represented by Mrs. Linda KORPEL, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 5 August 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "BRGEOF Japan S.à r.l." (formerly BRGEOF Ebina Holding S.à r.l.) (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.561, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, dated of 29 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 16 August 2007, number 1736, page 83289 (the "Articles"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed drawn up on 21 December 2007 by Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, published in the Mémorial on 18 March 2008, number 668, page 32055.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to change the currency of the share capital of the Company from Euro to US Dollars with retroactive effect as of 29 June 2007 according to the exchange rate (EUR/USD) as of 29 June 2007. As a result of such conversion, the share capital of the Company should have amounted to sixteen thousand eight hundred and twenty-three USD Dollars (USD 16,823.-) as from the 29th of June 2007 (i.e. date of the Company's incorporation).

Second resolution

Further to the above mentioned resolution, the Sole Partner resolves that the nominal value of each share, expressed in US Dollars, shall be of one US Dollar (USD 1.-) each, with effect as of 29 June 2007, therefore the Company's share capital is divided into sixteen thousand eight hundred and twenty-three (16,823) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Partner decides to increase the Company's share capital by an amount of seventy-one thousand six hundred and seventy-two US Dollars (USD 71,672.-), so as to raise it from its present amount of sixteen thousand eight hundred and twenty-three US Dollars (USD 16,823.-) up to eighty-eight thousand four hundred and ninety-five US Dollars (USD 88,495.-) by the issue of seventy-one thousand six hundred and seventy-two (71,672) new shares, having a par value of one US Dollars (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

Fourth resolution

The issue of seventy-one thousand six hundred and seventy-two (71,672) New Shares have been subscribed as follows:

1. BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., prenamed, duly represented by Mrs. Linda KORPEL, prenamed, subscribed for nineteen thousand four hundred and forty-five (19,445) New Shares, paid up by a contribution in kind, consisting of one claim held by the Sole Partner against the Company for a total amount of nineteen thousand four hundred and forty-five US Dollars (USD 19,445.-);

2. BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.326, duly represented by Mrs. Linda KORPEL, prenamed, subscribed for seven thousand four hundred and fifty-nine (7,459) New Shares, paid up by a contribution in kind, consisting of one claim held by BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l. against the Company for a total amount of seven thousand four hundred and fifty-nine US Dollars (USD 7,459.-);

3. BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C.S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.896, duly represented by Mrs. Linda KORPEL, prenamed, subscribed for forty-four thousand seven hundred and sixty-eight (44,768) New Shares, paid up by a contribution in kind, consisting of one claim held by BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C.S.à r.l. against the Company for a total amount of forty-four thousand seven hundred and sixty-eight US Dollars (USD 44,768.-).

The total contribution of seventy-one thousand six hundred and seventy-two US Dollars (USD 71,672.-) are fully allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eighty-eight thousand four hundred and ninety-five US Dollars (USD 88,495.-) represented by eighty-eight thousand four hundred and ninety-five (88,495) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A.S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.164 ("Associé Unique"),

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 5 août 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de "BRGEOF Japan S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, 6D, route de Trèves, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.561, constituée selon un acte dressé par Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 16 août 2007 (numéro 1736, page 83289) (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 décembre 2007 par Maître Jean-Joseph Wagner, précité, publié au Mémorial du 18 mars 2008 (numéro 668 page 32055).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la société d'Euros en Dollars Américains, avec effet rétroactif au 29 juin 2007, au taux de change (EUR/USD) du 29 juin 2007. Suite à une telle conversion, le capital social de la Société aurait dû s'élever à seize mille huit cent vingt-trois Dollars Américains (USD 16.823,-) en date du 29 Juin 2007 (c'est à dire au jour de la constitution de la Société).

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide que la valeur nominale de chaque part sociale, exprimée en Dollars Américains, sera d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, avec effet au 29 juin 2007. Par conséquent, le capital

social de la Société est divisé en seize mille huit cent vingt-trois (16.823) parts sociales d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante et onze mille six cent soixante-douze Dollars Américains (USD 71.672,-), afin de le porter de son montant actuel de seize mille huit cent vingt-trois Dollars Américains (USD 16.823,-) jusqu'à quatre-vingt huit mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars Américains (USD 88.495,-) par l'émission de soixante et onze mille six cent soixante-douze (71.672) Parts Sociales Nouvelles ("Parts Sociales Nouvelles") d'une valeur d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Quatrième résolution

Les soixante et onze mille six cent soixante-douze (71.672) Parts Sociales Nouvelles ont été souscrites comme suit:

1. BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., précitée, dûment représentée par Mme Linda Korpel, précitée, a souscrit dix-neuf mille quatre cent quarante-cinq (19,445) Parts Sociales Nouvelles, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société pour un montant total de dix-neuf mille quatre cent quarante-cinq Dollars Américains (USD 19,445,-);

2. BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.326, dûment représentée par Mme Linda Korpel, précitée, a souscrit sept mille quatre cent cinquante neuf (7,459) Parts Sociales Nouvelles, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société pour un montant total de sept mille quatre cent cinquante neuf Dollars Américains (USD 7,459,-);

3. BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.896, dûment représentée par Mme Linda Korpel, précitée, a souscrit quarante-quatre mille sept cent soixante-huit (44,768) Parts Sociales Nouvelles, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société pour un montant total de quarante-quatre mille sept cent soixante-huit Dollars Américains (USD 44,768,-).

L'apport total de soixante et onze mille six cent soixante-douze Dollars Américains (USD 71.672,-) est alloué intégralement au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de chaque apport ont été présentés au notaire soussigné.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt huit mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars Américains (USD 88.495,-) représentée par quatre-vingt huit mille quatre cent quatre-vingt quinze (88.495) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 août 2008. Relation: EAC/2008/10709. — Reçu deux cent trente Euros soixante-deux Cents (46.123,59.- à 0,5 % = 230,62.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008107808/239/166.

(080124068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Luxury & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.452.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 2008 les organes de la société se composent comme suit:

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Raymond GATTO, employé privé, né le 1^{er} mars 1950 à Charleroi (B), demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare,

Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg,

Niccolò RICCI, administrateur de sociétés, né le 26 mars 1977 à Florence (I), demeurant à I-50100 Firenze, Via G. la Farina 38.

COMMISSAIRE AUX COMPTES:

Claudine VAN HAL, employée privée, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole. jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011 sur l'exercice au 31.12.2010.

Luxembourg, le 7.08.2008.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008107792/740/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Elit-Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.080.

Extrait des résolutions adoptées par les Gérants de la société en date du 10 juillet 2008

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008107791/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Lubow Illsen S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 90.179.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008105910/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04166. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

F.B.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 109.302.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2005

L'assemblée générale:

- décide d'accepter la démission de Martin Heyse en tant qu'administrateur.
- décide de nommer Denis Bombardier, demeurant à 62, rue des Chenevières, F-54560 Mercy-le-Haut en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille onze.
- décide de renouveler le mandat de Jacques Hugues en tant qu'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille onze.
- décide de renouveler le mandat de Robert Kinet en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille onze.
- décide de renouveler le mandat de Roger Brondelet en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille onze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008107842/826/21.

Enregistré à Diekirch, le 11 août 2008, réf. DSO-CT00121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080124625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Lubow Illsen S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 90.179.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008105909/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04172. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Tradboat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.948.

—
L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRADBOAT S.A., avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

sous le numéro B 116 948, constituée suivant un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1538 du 11 août 2006,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max CHEVIGNE, fondé de pouvoirs, demeurant à Metz (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sandrine LANCUENTRE, secrétaire juridique, demeurant à Reims (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société.

2) Modification subséquente des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare et de permettre de transférer le siège social en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. 2^{ième} alinéa** . Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Chevigne, C. Noel, S. Lancuentre, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30728. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008107817/212/52.

(080124646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Continental Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.509.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "JAVI INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 28061, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

dûment représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, dûment représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Continental Euro S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 85509, ayant son siège social à L-1445 Strassen, la, rue Thomas Edison, a été constituée par-devant le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 665 du 30 avril 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le notaire instrumentant, en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 833 du 4 avril 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Continental Euro S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à deux millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent cinquante Euros (EUR 2.993.450,-), représenté par cent dix-neuf mille sept cent trente-huit (119.738) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Continental Euro S.à r.l." et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

L'associée décide de nommer la société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'associée donne décharge aux gérants, à savoir Messieurs Albert Avraham MAREK, Gérard BIRCHEN et Jacques CLAEYS, pour l'exercice de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2008, Relation GRE/2008/3319. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107818/231/52.

(080124149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Bressart Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.936.

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRESSART FINANCE S.A.", avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 71 936, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 945 du 10 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire, en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1595 du 7 novembre 2002 et en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 523 du 1^{er} mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max CHEVIGNE, fondé de pouvoirs, demeurant à Metz (France).
Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sandrine LANCUENTRE, secrétaire juridique, demeurant à Reims (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la société.
- 2) Modification subséquente des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les trois cent cinquante (350) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (35.000.- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Chevigne, C. Noel, S. Lancuentre, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008, Relation: LAC/2008/30727. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008107819/212/52.

(080124640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Lux Target Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 38.633.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. August 2008.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2008107940/231/13.

(080124476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Kurt s.à r.l. Entreprise et Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.574.

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "K-DEVELOPMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140443,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "KURT s.à r.l. ENTREPRISE ET IMMOBILIERE" établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 10574, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe GLAESNER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 27 du 14 février 1973,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 15 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 495 du 1^{er} décembre 1994,

et que la partie comparante a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les démissions de Madame Huguette KURT et de Monsieur Robert FRANCK de leurs fonctions de gérants de la Société sont acceptées avec effet au 24 juillet 2008.

Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, a été nommé, pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société, avec effet au 24 juillet 2008.

Troisième résolution

Le pouvoir de signature du gérant est fixé comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Quatrième résolution

Il est constaté qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 24 juillet 2008:

- Monsieur Robert FRANK, indépendant, demeurant à L-5760 Hassel, 1, rue de Luxembourg, a cédé ses deux mille (2.000) parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société "K-DEVELOPMENT S.A.", et

- Madame Huguette KURT, indépendante, demeurant à L-8191 Kopstal, 25A, Chemin de Steinsel, a cédé ses deux mille (2.000) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société "K-DEVELOPMENT S.A."

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 6 des statuts et Monsieur Flavio BECCA, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Alzingen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BECCA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2008, Relation GRE/2008/3339. — Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107933/231/58.

(080124608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

SCM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008107936/231/15.

(080124485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Gare à Toi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.322.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GARE À TOI S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg section B numéro 139322, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mai 2008, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian BÜHLMANN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ophélie DAUNOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre TASKIRAN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 160.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à 200.000,- EUR, par la création et l'émission de 16.000 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante mille euros (160.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à deux cent mille euros (200.000,- EUR), par la création et l'émission de seize mille (16.000) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les seize mille (16.000) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme ALNAIR FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le montant de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme GARE A TOI S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: BÜHLMANN - DAUNOIS - TASKIRAN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2008, Relation GRE/2008/3278. — Huit cents euros 0,5 %: 800,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107917/231/66.

(080124491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Prolibra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.256.

L'Assemblée Générale de Prolibra S.A. du 21 juillet 2008 prend acte de la démission de l'administrateur Monsieur Hans-Martin Kuske demeurant à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, né le 12 décembre 1939 à Jena (Allemagne).

L'Assemblée Générale marque son accord sur la nomination de Madame Nathalie Prieur, administrateur de sociétés, née le 8 avril 1967 à Trèves (Allemagne) et demeurant à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008107879/510/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Metanoia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 107.025.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005

L'assemblée générale:

- décide de renouveler le mandat de Francisca Van Mulken en tant qu'administrateur-délégué; Gustava Voragen et Anton Van der Stappen en tant qu'administrateur; et Maria Antonia Ros en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille onze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008107845/826/15.

Enregistré à Diekirch, le 11 août 2008, réf. DSO-CT00099. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080124615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Insolux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.766.

—
EXTRAIT

En date du 28 mai 2008, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg avec effet au 28 mai 2008.

Luxembourg, le 06 août 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008107838/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08130. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080124464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Pronto Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.528.

—
Extrait du P.V. de la réunion du C.A. tenue en date du 28 mai 2008

Transfert de siège social

A compter 2 juin 2008, le siège social de la société sera transféré du L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter au L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri

Signature.

Référence de publication: 2008107837/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07933. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080124504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Logincube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 1, rue Ketten.

R.C.S. Luxembourg B 137.382.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 27 juin 2008

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 27 juin 2008, les actionnaires:

- Ont décidé de transférer le siège social du 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg au 1, rue Ketten L-1856 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Bruno Graff

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008107836/6951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02458. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080124513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

IB Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 47.699.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008107831/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Thibault Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 47.852.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008107830/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

EPI Oakwood LP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.667.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008107969/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07882. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

FGF Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
Notaire
Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008107954/231/15.

(080124304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Luximo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.733.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 13. August 2008.

Für die Gesellschaft
Jean SECKLER
Der Notar

Référence de publication: 2008107953/231/13.

(080124322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Gingembre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 138.947.

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1) Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE, serveuse, née à Caracas, (Venezuela), le 15 novembre 1966, demeurant à L-6183 Gonderange, 7A, rue Hiehl.

2) Monsieur Helmut STEMPEL, cuisinier, né à Merzig, (Allemagne), le 13 février 1957, demeurant à L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "GINGEMBRE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138947, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1538 du 20 juin 2008,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Helmut STEMPEL, préqualifié, de sa fonction de gérant technique de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de nommer l'actuelle gérante administrative Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE, préqualifiée, comme gérante unique de la Société;

- de modifier le pouvoir de signature de la gérante comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante."

Troisième résolution

Monsieur Helmut STEMPEL, préqualifié, cède par les présentes ses vingt (20) parts sociales qu'il détient dans la Société à Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE, préqualifiée, qui accepte au prix de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), laquelle somme le cédant reconnaît avoir reçue présentement de la cessionnaire, ce dont il consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE, dans sa qualité de gérante, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, la dorénavant associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées, détenues par l'associée unique Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE, serveuse, demeurant à L-6183 Gonderange, 7A, rue Hiehl.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Cinquième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'une auberge avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et l'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VIEIRA DUARTE - STEMPEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2008. Relation GRE/2008/3381. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107925/231/68.

(080124770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

EPI Oakwood GP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.668.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008107971/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07880. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

EPI Oakwood GP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.649.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008107972/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07879. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

EPI Oakwood LP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.645.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008107973/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07877. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, avenue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 99.968.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108328/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Translink Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 92.931.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108330/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Aigle Aviation S.à r.l. & Cie, SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.579.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008108042/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08093. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Aigle Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.578.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008108043/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08092. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

La Chine Impériale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis.
R.C.S. Luxembourg B 96.408.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niedercorn, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108036/3520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07550. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Don Diego S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 19, avenue Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.110.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108035/3520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07557. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

GLL AMB Generali South Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender, Le Dôme, Mezzanine B.
R.C.S. Luxembourg B 140.582.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GLL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.", a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office in Le Dome, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 116672, acting as management company in its own name but for and on behalf of GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund - Strategic International I, a sub-fund of GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund, a fonds commun de placement established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Flora Gibert, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on 21st, July 2008. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "GLL AMB Generali South Express S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at Le Dome, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg pending, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 July 2008, not published in the Mémorial C yet. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 11 July 2008, not published in the Mémorial C yet.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole unitholder decides to increase the issued corporate capital of the Company with an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 212,500.-) by creating and issuing two thousand (2,000.-) units, with nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) in consideration of cash payment and to subsequently amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is set at two hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 212,500.-) represented by two thousand hundred and twenty-five (2,125.-) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Second and last resolution

The sole unitholder resolves to subscribe and fully liberate all two thousand (2,000.-) new units in the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per unit by payment of the subscription amount for a total amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) by a contribution in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 200,000.- as was certified to the undersigned notary.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

"GLL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Le Dôme, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le n^o B 116672, agissant comme société de gestion, en son nom propre mais pour le compte de GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund - Strategic International I, un compartiment de GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund, un fonds commun de placement établi conformément aux lois du Grand-duché de Luxembourg,

dûment représentée par Flora Gibert, clerk de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 juillet 2008. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le/la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société "GLL AMB Generali South Express S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Le Dôme, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229

Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, en date du 8 juillet 2008, non encore publié au Mémorial C. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 juillet 2008, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cents mille euros (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500,-) par la création et l'émission de deux mille (2.000,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) en considération d'un apport en numéraire et d'ultérieurement modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500,-) représenté par deux mille cent vingt-cinq (2.125,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Deuxième et dernière résolution

L'associé unique décide de souscrire et d'entièrement libérer toutes les deux mille (2.000,-) nouvelles parts sociales dans la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par le paiement d'un montant de souscription pour un montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par un apport en numéraire, de sorte que la société a désormais ladite somme à sa disposition sous les signatures autorisées ainsi que cela a été prouvé au notaire soussigné..

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008, Relation LAC/2008/30987. — Reçu mille euros (1.000,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008107809/211/99.

(080124844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

IDF Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.194.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of July.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg-City, Luxembourg.

THERE APPEARED:

Honesdale Investing Inc., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands and having its registered office at Vanterpool Plaza, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, duly represented by Ms Verena Lenz, director, with professional address at 3-5, chemin des Tuileries, CH-1293 Bellevue, Geneva, Switzerland,

here represented by Mrs Anne-Marie Karmolinski-Brini, private employee, with professional address at 33, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and by any other lawyer or employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Geneva, Switzerland, on 24 July 2008;

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "IDF Holding S.à r.l.", registered with the Luxembourg trade and companies register under number R.C.S. Luxembourg B 90 194, with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing at that time in Hespérange, Luxembourg, and currently in Luxembourg-City, Luxembourg, dated 27 November 2002, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 45 dated 16 January 2003 on page 2127;

- the Company's capital is set at EUR 23,560,200 (twenty-three million five hundred and sixty thousand two hundred euro) represented by 235,602 (two hundred thirty-five thousand six hundred and two) shares of a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the appearing party as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the sole shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the liquidator is not entitled to compensation;

- the annual accounts for the financial year ended 30 November 2007, showing a profit of EUR 1,178,480, are approved and discharge is given to the managers for the financial year ended 30 November 2007;

- the closing accounts for the period ended 30 June 2008, showing a profit of EUR 777,248, are approved and discharge is given to the managers for the period ended 30 June 2008;

- the appearing party as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- it grants full discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux-mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg-Ville, Luxembourg.

A COMPARU:

Honesdale Investing Inc., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, ici dûment représentée par Madame Verena Lenz, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 3-5, chemin des Tuileries, CH-1293 Bellevue, Genève, Suisse,

ici représentée par Madame Anne-Marie Karmolinski-Brini, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et par tout autre avocat ou employé de l'étude Allen & Overy Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, Suisse, le 24 juillet 2008.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination "IDF Holding S.à r.l.", enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S Luxembourg B 90 194, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe (la Société);

- la Société a été constituée suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Luxembourg, et de résidence actuelle à Luxembourg-Ville, Luxembourg, en date du 27 novembre 2002, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 45 du 16 janvier 2003, à la page 2127;

- le capital social de la Société est de EUR 23.560.200 (vingt-trois millions cinq cent soixante mille deux cents euros) représenté par 235.602 (deux cent trente-cinq mille six cent deux) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique finale de l'opération prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'associé unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- le mandat du liquidateur n'est pas rémunéré;

- les comptes annuels pour l'année sociale arrêtés au 30 novembre 2007, montrant un profit de EUR 1.178.480, sont approuvés et décharge est donnée aux gérants pour l'année sociale se terminant au 30 novembre 2007;

- les comptes de clôture pour la période se terminant au 30 juin 2008, montrant un bénéfice de EUR 777.248 sont approuvés et décharge est donnée aux gérants pour la période se terminant au 30 juin 2008;

- la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- la Société soit et par le présent acte est liquidée et la liquidation est clôturée;

- elle a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- l'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à ce jour; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: V. Lenz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 31 juillet 2008, LAC/2008/31950. — Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008108746/5770/106.

(080126693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Schenker Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 32.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008107982/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07395. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.
